

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2016 à 19 H 00

Commission n° 1 « La Ville au service des Riomais » : réunie le 04/05/16

Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » : réunie le 03/05/16

Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » : réunie le 04/05/16

Commission n° 4 « Attractivité du territoire » : réunie le 28/04/16

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- 1 – Les Jardins de la Culture : co-pilotage financier
- 2 – Les Jardins de la Culture – Couvent - écoles de musique et d'arts plastiques : règlementation de bien partagé (immeuble AT 205)
- 3 – Les Jardins de la Culture – Couvent - écoles de musique et d'arts plastiques : programme et lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre - INFORMATION
- 4 – Les Jardins de la Culture : aménagement du site et des abords des espaces extérieurs : constitution du groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre - INFORMATION

FINANCES – MARCHES

- 5 – Achat de gaz naturel et services associés : groupement de commandes pour la passation du marché
- 6 – Fourniture de carburant par carte accréditive : résiliation du marché
- 7 – Aménagement de l'accès au golf route d'Ennezat : renonciation à l'application de pénalité sur la tranche conditionnelle
- 8 – Garantie d'emprunt à l'OPHIS du Puy-de-Dôme : réaménagement du prêt initial
- 9 – Réduction d'une créance sur frais de chauffage

RESSOURCES HUMAINES

- 10 – Mandat spécial pour le Congrès des Maires
- 11 – Mandats spéciaux

URBANISME – TRAVAUX

- 12 – Site Gilbert Romme : choix du lauréat de l'appel à projet
- 13 – Site Gilbert Romme : désaffectation et déclassement du site
- 14 – Ecole d'arts plastiques : déclassement du 2^{ème} étage en vue de sa cession
- 15 – Anciens logements de gendarmerie : protocole transactionnel pour reversement des loyers du bail de location à SNI
- 16 – Anciens logements de gendarmerie, 1 avenue Jean Paul Sartre : résiliation du bail emphytéotique administratif conclu entre la commune et la SNI et cession du bien à la SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais
- 17 – Autorisations d'urbanisme pour opérations d'aménagement et travaux
- 18 – Route de Marsat : reclassement d'une section de la route dans la voirie publique communale
- 19 – Rue des Charmettes : reclassement d'une section de la route dans la voirie publique communale
- 20 – Rue de Saint-Don : acquisition foncière

- 21 – Loubeyrat : vente de la parcelle YK 5b située sur la commune de Loubeyrat
- 22 – Site Gilbert Romme – bâtiment Rallye : avenants aux conventions de mise à disposition à Riom Communauté et au Vélo Club Riomois
- 23 – Création de sanitaires publics place de la Fédération : mise à disposition d'un local par Riom Communauté à la commune
- 24 – Local social aux HLM La Beaumette : mise à disposition
- 25 – Réseaux humides - programme de travaux 2016 : demandes de subventions – délégation donnée au Maire pour passer les marchés
- 26 – Cession d'un ancien véhicule de pompiers
- 27 – Vente aux enchères

SPORTS

- 28 – Panneaux de basket : don à la Commune de Volvic
- 29 – Fonds d'Initiatives Sportives : Cercle Riomois d'Aikido

CULTURE

- 30 – Fonds d'Initiatives Culturelles : Lux

SOCIAL

- 31 – Fonds Local d'Aides aux Jeunes (FLAJ) : participation de la Commune
- 32 – Prévention auprès des mineurs : présentation de l'action 2016-2018 et plan de financement

EDUCATION JEUNESSE

- 33 – Séjours d'été à Loubeyrat : convention avec la Ligue de l'Enseignement (FAL 63)
- 34 – Séjours d'été à Loubeyrat : convention avec Ménétrol
- 35 – Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires : modification du règlement - INFORMATION
- 36 – Fonds d'Initiatives Scolaires : coopérative scolaire école René Cassin Elémentaire

ADMINISTRATION GENERALE

- 37 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Information

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.